

FRANCE : DE LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE À LA RÉPRESSION DE LA JEUNESSE

Dans son livre *Spirale de violence*, paru en 1970, Dom Helder Câmara distinguait trois formes de violence qui s'enchaînent et alimentent une spirale. Archevêque d'Olinda et Recife, au Brésil, engagé auprès des pauvres et opposant à la répression de la dictature militaire, il défendait une transformation des structures sociales par la non-violence active. Sa pensée s'enracinait dans le christianisme, et son engagement fit de lui l'une des figures inspiratrices de la théologie de la libération.

La première violence est institutionnelle. Souvent invisible parce qu'inscrite dans le fonctionnement ordinaire de la société, elle réside dans les structures économiques et sociales qui entretiennent l'injustice, la misère et l'exploitation. Elle prive des populations entières de leurs droits et de perspectives d'émancipation, tout en préservant les privilèges d'une minorité.

La deuxième est la violence révolutionnaire, celle de la révolte des opprimé-es. Elle naît en réaction à la violence institutionnelle, de la volonté de renverser les rapports sociaux qui entretiennent l'injustice et l'exploitation.

La troisième est la violence répressive. Exercée par le pouvoir et ses appareils de répression pour étouffer la révolte, elle protège l'ordre établi et perpétue ainsi la violence initiale.

La grille de lecture de Dom Helder Câmara conserve toute son actualité. Elle peut éclairer la mobilisation des lycéen·nes et des étudiant·es en France, ainsi que les luttes syndicales et sociales et leurs convergences. Il ne s'agit pas d'assimiler ce mouvement à une insurrection révolutionnaire, mais d'interroger la hiérarchie des violences dans le débat public : pourquoi les dégradations commises par une minorité occupent-elles tant de place, tandis que les injustices qui nourrissent la colère restent au second plan ?

L'INJUSTICE COMME PREMIÈRE VIOLENCE

La mobilisation lycéenne exprime une colère accumulée contre la dégradation de l'enseignement public. Bâtiments vétustes, manque de personnel, classes surchargées et incertitude quant à l'accès aux études supérieures nourrissent un sentiment d'abandon, particulièrement dans les quartiers populaires. Derrière les blocages se pose une question fondamentale : quelle place une société accorde-t-elle à sa jeunesse et comment garantit-elle son droit à l'éducation et à l'émancipation ?

La violence institutionnelle se manifeste lorsque des élèves étudient dans des locaux insalubres, subissent des absences d'enseignant·es non remplacé·es ou doivent renoncer à une orientation faute de places. Elle s'exerce à travers des décisions budgétaires et des mécanismes de sélection qui ferment des horizons. Lorsque les choix politiques dégradent l'enseignement public et reproduisent les inégalités sociales, ils compromettent les possibilités d'émancipation d'une grande partie de la jeunesse.

Les revendications mettent cette violence à nu : davantage de personnels, des classes moins chargées, la rénovation des bâtiments et leur adaptation aux fortes chaleurs. Elles concernent également l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la présence de personnel infirmier et le soutien psychologique. La revendication d'abolition de *Parcoursup*, également portée sur le plan politique par *La France insoumise* et le *Parti communiste français* notamment, exprime le refus d'une sélection qui transforme l'entrée dans l'enseignement supérieur en parcours d'incertitude. L'exigence commune est celle d'un service public permettant à chacune et chacun d'étudier et de se construire un avenir.

La mobilisation rejoint aussi des luttes plus larges. Les enseignant·es partagent la demande de moyens supplémentaires et dénoncent la stagnation salariale. Les étudiant·es affrontent la précarité, le coût du logement et de l'alimentation. Syndicats et organisations de jeunesse ont organisé des mobilisations communes, tandis que des *Gilets jaunes* ont manifesté en soutien aux lycéen·nes. Des convergences se construisent autour du refus de l'austérité. L'avenir dira si elles pourront s'approfondir et relier durablement la défense de l'éducation aux luttes pour les salaires, les services publics et les conditions de vie.

LA COLÈRE DÉFIGURÉE PAR LES MÉDIAS

À travers les grands médias sur lesquels elle exerce une influence plus ou moins directe, notamment par leur propriété et leurs orientations éditoriales, la classe dirigeante française contribue à déformer le sens de ces mobilisations. Les images de poubelles incendiées, de dégradations de bâtiments et de mobilier urbain, ainsi que d'affrontements de rue passent en boucle. Des actes minoritaires deviennent le visage d'un mouvement dont l'immense majorité des participant·es manifeste pacifiquement.

Cette manipulation procède par la sélection et la hiérarchisation de l'information. Il suffit de privilégier les incidents et de laisser dans l'ombre les conditions d'études et les revendications. La question des moyens nécessaires à l'enseignement public cède alors la place à celle du maintien de l'ordre. Les accusations contre *La France insoumise* renforcent ce déplacement : présenter les jeunes comme les instruments d'un parti permet de leur dénier une capacité de jugement et d'action propre.

Une hiérarchie s'installe ainsi entre les violences. Les dégradations sont immédiatement condamnées ; la violence institutionnelle demeure largement invisible ; la violence répressive devient une réponse présentée comme nécessaire. La stigmatisation des personnes immigrées ou perçues comme telles contribue à cette légitimation : les représentations déshumanisantes qui les réduisent à une menace permettent d'étendre la justification de la brutalité à l'ensemble des mouvements sociaux.

LA RÉPRESSION POLICIÈRE ET SES PROLONGEMENTS JUDICIAIRES

En matière de violence répressive, l'État bourgeois français a franchi un nouveau seuil. L'ampleur des interpellations et des gardes à vue est particulièrement inquiétante. Le bilan de mi-octobre repris par *Le Média*, média alternatif en ligne, fait état de 7 950 personnes placées en garde à vue, dont environ 85 % de mineur·es. Ce recours massif à la privation de liberté frappe une jeunesse qui réclame les moyens d'étudier et transforme sa mobilisation en problème de sécurité.

La violence policière laisse aussi des blessures irréversibles. Des adolescent·es ont subi des mutilations ou des blessures graves liées à l'emploi d'armes policières. Les témoignages recueillis par les avocat·es font état de coups, d'humiliations et d'insultes pendant les interpellations ou dans les commissariats. Ces faits et ces accusations exigent des enquêtes indépendantes et des responsabilités clairement établies. L'âge des personnes concernées devrait imposer une protection accrue et la désescalade.

La brutalité ne s'arrête pas à la rue. Dans l'excellent reportage du *Média*, déjà évoqué plus haut et cité dans les sources de cet article, un adolescent diabétique témoigne avoir perdu connaissance en garde à vue faute d'une prise en charge adaptée, alors que son état était connu. L'enquête rapporte également des parents laissés sans nouvelles et des manquements aux garanties protégeant les mineur·es. Pour les jeunes et leurs familles, ces expériences peuvent laisser une peur durable, bien après la remise en liberté.

Il est inacceptable que des adolescent·es soient frappé·es, humilié·es ou exposé·es à des risques graves pendant leur privation de liberté. Leur intégrité physique et leur dignité doivent être protégées. En infligeant la peur à celles et ceux qui se mobilisent, de telles pratiques produisent un effet politique : elles peuvent décourager l'engagement et faire de l'exercice d'une liberté une expérience traumatisante.

La responsabilité des parquets dans le prolongement de cette répression doit également être interrogée. Selon l'enquête du *Média*, les orientations ministérielles de fermeté se traduisent, dans certaines juridictions, par des déferrements nombreux et des demandes de restrictions malgré des dossiers parfois fragiles. Des avocat·es dénoncent des lacunes procédurales et des accusations insuffisamment individualisées. Le nombre de jeunes relâché·es sans poursuites renforce leurs interrogations sur l'usage de la garde à vue comme moyen d'intimidation.

Certaines des restrictions demandées par les parquets sont heureusement écartées par les magistrat·es du siège. Protégé·es par des garanties d'indépendance plus fortes à l'égard de l'exécutif, ces juges refusent, selon les témoignages recueillis, certaines restrictions demandées par les parquets : des couvre-feux imposant aux jeunes mis·es en cause de rester à leur domicile à certaines heures, au nom de la prévention de nouvelles infractions, ou des interdictions de manifester. Dans une audience observée par la journaliste, le tribunal écarte ainsi l'interdiction de manifester requise contre deux jeunes majeurs. Ce contrepoids effectif montre que les exigences politiques de fermeté se heurtent à une justice qui examine les situations individuelles et fait respecter des principes fondamentaux de l'État de droit, notamment la présomption d'innocence, la proportionnalité des restrictions et la liberté de manifester.

Le reportage du *Média* montre toutefois que la magistrature n'est pas homogène : des juges et certain·es membres du parquet, ainsi que des éducateur·rices, ont signalé de possibles violences ou mauvais traitements subis par ces jeunes. Ces démarches sont essentielles, mais elles ne peuvent effacer les épreuves déjà traversées. Il est donc indispensable de faire entendre en France cette exigence : que la justice contrôle effectivement l'action policière, au lieu de lui fournir une justification après coup.

DÉFENDRE LES DROITS, TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

La grille de lecture de Dom Hélder Câmara se révèle féconde pour comprendre le mouvement social porté par les jeunes en France. Cette lecture et l'analyse marxiste peuvent se compléter et dialoguer sur un pied d'égalité, chacune conservant ses fondements propres. L'analyse marxiste situe les racines de la violence institutionnelle dans les rapports de classe : les restrictions imposées à l'enseignement public et aux services publics préservent les intérêts des classes dominantes au détriment des besoins populaires. Lorsque cet ordre est contesté, la répression contribue à le défendre, même si les contradictions de l'appareil d'État bourgeois permettent aussi de lui opposer des limites.

L'enjeu dépasse donc la condamnation des brutalités policières. Il est de construire un rapport de force capable d'imposer d'autres choix et de transformer les rapports sociaux qui produisent l'injustice. La convergence des luttes de la jeunesse et du monde du travail peut y contribuer, en unissant revendications immédiates et perspective d'émancipation. Défendre l'éducation, les services publics et les libertés démocratiques participe d'un même combat : imposer dès maintenant des limites au pouvoir des classes dominantes de décider seules des conditions de vie des classes populaires et, dans une perspective de rupture avec le capitalisme, transformer les rapports sociaux qui engendrent l'exploitation des travailleur·ses et la destruction de l'environnement.

Sources :

Dom Hélder Câmara, *Spirale de violence*, Paris, Desclée de Brouwer, 1970.

William Bouchardon, □ « [*Der Aufstand der französischen Schüler*innen*](#) », Fondation Rosa Luxemburg, 7 octobre 2026.

Le Média, □ « Des ados face aux juges : plongée dans la répression des manifs lycéennes », émission À la barre, Nadia Sweeny, 22 octobre 2026.